

DÉLIBÉRATION n° CA-02-12-2024-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 décembre 2024



Élection à la Présidence de l'université de Poitiers

Le Conseil d'administration dans sa formation compétente pour élire le/la Président.e de l'Université au sens de l'article L. 712-2 du Code de l'éducation

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté de composition du Conseil d'administration en date du 18 novembre 2024 ;
- Vu l'appel public à candidatures conduit par le directeur général des services ;
- Vu l'examen préalable de recevabilité des candidatures réalisé par le directeur général des services ;
- Vu l'avis n° CEC-26-11-2024-01 du Comité électoral consultatif en date du 26 novembre 2024 portant examen et arrêté de recevabilité de la candidature reçue ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Élections

Les membres du Conseil d'administration ont élu, à l'issue d'un vote à bulletin secret, Virginie LAVAL, Présidente de l'université de Poitiers, à la majorité absolue des membres du Conseil d'administration, au premier tour :

- 33 votants ;
- 27 suffrages exprimés ;
- 25 voix pour ;
- 2 voix contre ;
- 6 abstentions ;

Fait à Poitiers, le 2 décembre 2024
La doyenne d'âge des membres élus du Conseil d'administration,
Présidente de séance,

Afsaneh GAILLARD